

Mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle

Pilotes

- Madame Evelyne FLEMING, chargée de mission des services de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Madame Céline RENGER, conseillère pédagogique en arts plastiques de la circonscription des Îles du Nord ;
- Madame Valérie SIOBUD-ROMNEY, conseillère pédagogique en éducation musicale de la circonscription des Îles du Nord.

Priorités

- Nationale : BO n° 28 du 9 juillet 2015.
- Académique : Axe 1 : « Agir sur les pratiques pédagogiques et éducatives pour faire réussir tous les élèves. » - Priorité 5 : « Le développement des langues vivantes étrangères et régionales et l'ouverture culturelle ».
- D'Pass : Axe 1 – Priorité 5 : « L'éducation artistique et culturelle, s'étendant à l'enseignement des domaines artistiques et des patrimoines, contribue à la réussite scolaire en tenant compte des compétences de chacun ».

Constats

- Manque d'infrastructures artistiques et culturelles sur les territoires ;
- Accès à la culture entravé par les inégalités sociales ;
- De plus en plus d'élèves ont recours à une forme artistique comme moyen d'expression.

Objectifs

- Éduquer à la culture par la culture ;
- Faire de l'éducation artistique et culturelle un moteur de réussite scolaire ;
- Permettre à tous les élèves de la maternelle au lycée d'avoir un égal accès à la culture.

Indicateurs de réussite

- Résultats scolaires ;
- Assiduité et motivation ;
- Intégration et socialisation ;
- Apports individuels et collaboratifs à un projet artistique et culturel.

Publics

Tous les élèves de la maternelle au lycée.

Intervenants

- Tous les personnels de l'Éducation nationale non enseignants ;
- Tous les personnels de l'Éducation nationale enseignants – toutes disciplines confondues ;
- Intervenants qualifiés mis à disposition par la coopération, par un partenaire institutionnel ou associatif.

Organisation

- Mise en place d'un parcours artistique et culturel prenant en compte les diverses étapes scolaires des élèves de la maternelle au lycée.
- Élaboration d'un planning selon quatre axes :
 - Fréquentations de lieux culturels, rencontre avec des artistes ;
 - Pratiques artistiques par domaine ;
 - Créations artistiques, participation à divers projets ;
 - Bilan des acquisitions.

Calendrier

Trois années scolaires à partir de la rentrée 2016.

Partenaires

- Partenaires institutionnels ;
- Partenaires associatifs ;
- Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (Archives territoriales, médiathèque) ;
- Centres culturels ;
- Office de tourisme ;
- DAC et DAAC ;
- PRE ;
- Artistes indépendants ;
- Intervenants extérieurs dans les domaines de l'art, de la littérature et de la culture ;
- Médias locaux ;
- Écoles artistiques de Sint Maarten.

Évaluation

- Évaluation annuelle de la convention entre l'Éducation nationale et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin ;
- Se référer à l'évaluation de « L'Art en fête », évènement annuel organisé par les services de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.
- Évaluation des acquisitions relatives aux étapes du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Bilan

- Réflexions autour de la rédaction du parcours d'éducation artistique et culturel ;
- Mise en œuvre de la convention avec la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin lors de la semaine de « L'art en fête » ;
- Propositions de rédaction d'une convention avec la collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy, similaire à celle officialisant un partenariat avec la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.